

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.19

**Développement de la Gymnastique dans le cadre de l'EPS
(Education Physique et Sportive) pendant le temps scolaire**

Dans le cadre du développement du sport à l'école, la commune de Marmande permet à des éducateurs (trices) sportifs (ves) d'intervenir auprès des différents groupes scolaires de la ville, afin de développer notamment la pratique de la Gymnastique.

En effet, grâce au partenariat étroit qui lie depuis plusieurs années l'Education Nationale et la Commune de Marmande, les élèves des écoles de la commune peuvent pratiquer cette discipline dans une salle spécialisée tout au long de l'année scolaire.

Aussi, afin d'épauler et d'accompagner pédagogiquement l'intervenant sportif municipal (ETAPS Territorial), le club des JLR Gymnastique a mis à disposition une salariée du club qui intervenait tous les mardis matin de 8h30 à 12h ainsi que son matériel propre.

Le coût global de ses interventions techniques s'est élevé à 1940,40 €.

Compte tenu du souhait de la commune de soutenir cette activité physique et sportive en temps scolaire, la Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 1940,40 €.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'attribuer une aide financière à l'association « JLR Marmande section Gymnastique » d'un montant de 1 940,40 €
- Précise** que le montant de cette aide sera prélevé sur les enveloppe prévues au budget 2024 – Article 65748

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.1.10.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.1.10..1.2024

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

